LE TÈLÈGRAPHE,

Gazette Officielle.

N.º XXII.

PORT-AU-PRINCE, le 30 Mai 1824, an 21.

ETATS-UNIS.

New-York, 17 *Février.*

Nos journaux contiennent des documens très-curieux qui nous parviennent d'Haïti. Ce sont des rapports et une proclamation du président Boyer. (1) L'une de nos feuilles, *Newyork daily advertiser*, publie sur ces pièces les réflexions suivantes

Le langage qu'a tenu le président de la république dans cette circonstance indique un esprit ferme et un inviolable attachement à la liberté et à l'indépendance. Il repousse avec indignation l'accusation d'avoir eu quelque part aux troubles qui ont éclaté parmi les esclaves dans les îles de l'Amérique et dans les colonies anglaises. Il affirme dans les termes les plus formels (ce que nous croyons être exactement vrai), que toutes les relations d'Haïti avec les autres peuples ont été ouvertes, honnêtes et franches, conçues dans des vues d'avantages mutuels, et jamais pour des projets sinistres ou blâmables.

Il n'est ni libéral ni honorable pour toutes les nations, et particulièrement pour la nôtre, de n'avoir point encore reconnu solennellement l'indépendance de la république d'Haïti. Aucun des peuples qui ont secoué le joug de l'esclavage ne possède des droits plus manifestes à une pareille reconnaissance. L'oppression sous laquelle il a gémi si long-temps était de la nature la plus odieuse et la plus cruelle; après l'avoir subie pendant tant d'années, ce peuple s'est élevé en masse, et affrontant la puissance de la grande nation sous le joug de laquelle il gémissait, il a conquis son indépendance dans les conjonctures les plus désavantageuses et les plus difficiles. Il est évident que cette indépendance qui lui a coûté tant de sacrifices, il voudra la défendre à tout prix, et c'est pour être préparé à toutes les attaques, de quelque part qu'elles viennent, que les décrets et les proclamations ci-dessus ont été publiés.

Qu'auraient dit nos concitoyens des peuples d'Haïti si ces derniers avaient profités des avantages de leur position pour commettre toutes les déprédations sur nos propriétés que se sont permises sur mer depuis quelques années les pirates du golfe du Mexique, et les croiseurs de France et d'Espagne? Loin de se livrer à de tels actes, ils ont tenu une conduite franche et loyale, et nous ont accordé tous les avantages compatibles avec leur propre sécurité. Si les haïtiens étaient délivrés de toute crainte d'invasion et de toute tentative qui aurait pour objet de les replonger dans l'esclavage, s'ils pouvaient en toute liberté se livrer à la culture de leur fertile contrée, ils deviendraient bientôt un peuple riche, éclairé et heureux; mais, jusqu'à ce qu'ils obtiennent cette garantie, ils doivent nécessairement ne former qu'une peuplade constamment sous les armes; peut-être exaspérés par les mauvais traitemens des autres nations, pourront-ils devenir redoutables pour la sécurité du commerce et des propriétés des autres peuples. Nul ne peut douter que les haïtiens n'aient des talens, de la fermeté, et tout le courage nécessaire pour se défendre eux-mêmes et pour faire respecter leur indépendance. Nous ne doutons pas d'avantage que s'ils étaient traités sur le pied d'égalité par les nations civilisées du globe, ils n'adopteraient à leur tour une politique équitable et avantageuse pour tous les peuples. Si, par exemple, leur relations avec ce pays étaient établies d'une manière juste et convenable, nous sommes convaincus que la république d'Haïti accorderait une retraite aux hommes libres de couleur qui sont dans nos provinces, avantage infiniment plus important et mesure plus pratiquable que tous les projets de former des colonies sur les côtes d'Afrique.

Londres, 16 *Mars.*

Dans la seance de la chambre des communes du 15, le marquis de Lansdow a demandé au comte de Liverpool si le gouvernement anglais avait reçu de la part de l'Espagne une réponse à la dernière dépêche de M. Canning. Sur la réponse négative du comte de Liverpool, le marquis de Lansdow est entré dans de très-longs détails sur l'Amerique méridionale. Voici un extrait de son discours:

« La chambre se rappellera sans doute que lorsque je lui fis, il y a quatre ans, quelques propositions au sujet du commerce extérieur de l'Angleterre, je lui fis connaître les avantages que nous pour-

(1) La proclamation du président Boyer et le *Télégraphe* haytien, où se trouvaient les rapports du gouvernement, nous sont parvenus directement par un navire récemment arrivé au Hâvre. Nous en avons fait connaitre le contenu dans notre numéro du 11 de ce mois. Nous pensions que la publication de ces documens officiels provoquerait quelques explications de la part des journaux du ministère pour rassurer les négocians et les armateurs qui sont en relation continuelle avec les Antilles. Mais la plupart ont gardé le silence, les autres se sont bornés à donner un simple extrait des pièces publiées par nous.

(Note du rédacteur.)

rions retirer de nos relations commerciales avec l'Amérique méridionale ; je ne voyais pas alors la nécessité de proposer la reconnaissance de l'indépendance des nouveaux états, parce qu'il y avait lutte entr'eux et la mère-patrie, et que toute proposition de la part de l'Angleterre, favorable aux nouveaux états, aurait pu être regardée comme une tentative pour profiter des malheurs de la péninsule. J'aurais fait ma motion au commencement de cette session, si le comte de Liverpool n'avait pas annoncé qu'on avait fait une communication au gouvernement espagnol, et qu'on attendait une réponse ; mais, d'après les argumens contenus dans les documens déposés sur le bureau de la chambre, je crois qu'il est plus que jamais nécessaire d'engager la chambre à consentir à ce qu'il soit présenté une adresse à S. M., pour la supplier de reconnaître promptement l'indépendance de l'Amérique méridionale.

La question que je vais discuter est de la plus grande importance, puisque le pays dont il s'agit s'étend depuis le 37e. degré de latitude septentrionale jusqu'au 41e. de latitude méridionale, et qu'il surpasse en étendue tout l'empire de Russie en Europe et en Asie. Plusieurs parties de ce grand continent sont situées d'une manière si favorable, que la hauteur de leurs vastes plaines neutralyse, pour ainsi dire, l'effet du climat équinoxial, et la population s'élève déjà à plus de 21 millions d'âmes. C'est la reconnaissance de l'indépendance des différens états qui se sont élevés dans le Nouveau-Monde que je veux proposer à la chambre. Je vais d'abord examiner si nous avons le droit de faire cette reconnaissance ; je verrai ensuite si elle est nécessaire. J'écarterai de la question tous les avantages que nous pourrions retirer de la reconnaissance, parce que jamais je ne pourrais consentir à recommander à la chambre l'adoption d'un système politique que ne justifieraient pas les principes de la justice. La question de droit me paraît prouvée, puisque personne ne doute de l'indépendance de fait de ces états, ni de l'impossibilité d'y rétablir le pouvoir de la péninsule ; mais entrons dans quelques détails, examinons tous ces états les uns après les autres, et commençons par le Mexique, qui renferme sept millions d'habitans, et qui, depuis quarante ans, n'a pas vu un seul soldat espagnol sur son territoire. On ne trouve, dans un seul port d'un accès difficile, qu'une garnison de 300 hommes qui, privée de tout scours extérieur, sera bientôt forcée de se rendre.

« Dans la province de Guatimala il n'y a pas un soldat espagnol. Il en est de même de la Colombie, depuis la réduction de Porto-Cabello ; et depuis treize ans Buénos-Ayres exerce tous les droits de l'indépendance, sans qu'on y ait fait une seule tentative pour intervenir dans les affaires intérieures, quoique, depuis l'établissement de son indépendance, il y ait eu trois changemens de gouvernement ; mais on sait aussi que jamais une seule voix ne s'est fait entendre en faveur de la mère-patrie. Au Chili, on ne voit de troupes espagnoles que dans une île à quelque distance de la côte, et depuis quatre ans ce pays jouit de l'indépendance. Je sais qu'au Perou il y a sept ou huit mille Espagnols et un parti favorable au gouvernement de la Péninsule ; mais vous sentez, milords, que cette armée ne pourra jamais reconquérir le Pérou, et vous savez que le général Bolivar, dont le génie a établi l'indépendance de la Colombie, est à Lima. Comment l'Espagne, dans sa position actuelle, pourrait-elle songer à rétablir son influence dans un aussi vaste pays qui jouit de l'indépendance depuis tant d'années ?

« L'Espagne n'a pas plus de 10 millions d'habitans ; comment supposer qu'elle puisse soumettre 17 millions d'Américains ? car sur les 21 millions qui forment la population de l'Amerique méridionale, 4 millions appartiennent au Brésil, tandis que la population du Portugal, qu'on pourrait leur opposer, ne s'élève qu'à 3 millions d'âmes. Je crois avoir prouvé, d'une manière assez évidente, l'impossibilité dans laquelle se trouve la péninsule espagnole de jamais soumettre à son influence l'Amérique méridionale. Voyons maintenant si ces nouveaux états ont assez de puissance pour entretenir des relations amicales, et pour conserver leur indépendance. Sans entrer dans des détails minutieux, je rappellerai le langage de l'ambassadeur français, qui a excité en moi une vive surprise. Cet ambassadeur a déclaré " qu'il ne concevait pas ce qu'on entendait, dans les circonstances présentes, par une reconnaissance pure et simple de l'indépendance des colonies espagnoles, puisque ces colonies étant déchirées par des guer-

rés civiles, il n'existait pas de gouvernement qui eut l'apparence de la stabilité, et qu'une reconnaissance de l'indépendance américaine, dans cet état de choses, ne lui paraissait qu'une sanction réelle de l'anarchie. Mais si ces accusations de l'ambassadeur français ont pour base l'établissement des nouveaux états américains sur des principes qu'il n'approuve pas, le grand seigneur ne pourrait-il pas porter les mêmes accusations contre le gouvernement français, à cause de la charte de France? Si cependant on comparait la Colombie à beaucoup de pays qui ont la réputation d'être civilisés, la comparaison ne serait peut-être pas favorable à ces derniers, puisque plusieurs états qui sont si fiers de leur civilisation, pourraient prendre la Colombie pour modèle. Ce dernier gouvernement est établi sur des principes qui seraient approuvés par la chambre elle-même, puisqu'il repose sur la fortune et les lumières.

« Dans ce pays, qu'on dit déchiré par l'anarchie, la police n'a pas eu besoin, depuis quatre ans, d'employer un seul soldat; l'esclavage a été aboli, tous les enfans naissent libres. Ces mesures doivent prouver à la chambre que cet état a fait les plus grands progrès dans la civilisation. Quand à la stabilité de son gouvernement, on pourra juger par l'état de son crédit. Nous savons que le prix de ses effets publics est entre 67 et 82, tandis que les bons espagnols étaient samedi entre 18 et 22. Si l'on m'objecte que ces bons proviennent d'une dette contractée pat les cortès, je rappellerai un autre emprunt levé par le roi et reconnu par lui. Cet emprunt, qui ne trouve pas d'acheteurs en Angleterre, est à 52 à Amsterdam, tandis que le gouvernement anarchique du Chili peut lever de l'argent à 82 dans tous les pays de l'Europe. Comment cet état de choses a-t-il pu autoriser les états européens à nous proposer d'agir de concert pour calmer les passions des Américains méridionaux, aveuglés par l'esprit de parti, et de chercher à ramener à un principe d'union dans le gouvernement, soit monarchique, soit aristocratique, des peuples parmi lesquels des théories absurdes et dangereuses entretiennent l'agitation et la discorde?

« Ces états ont-ils eux-mêmes assez de stabilité pour s'arroger le droit de recommander aux peuples de l'Amerique méridionale des gouvernemens monarchiques ou aristocratiques? Si l'on peut justifier l'intervention des puissances européennes dans les colonies de l'Amérique méridionale, il est heureux qu'il existe dans ce grand continent une puissance qui a les mêmes interêts que les américains méridionaux, et qui résisterait à toute tentative qui aurait pour but de changer la forme des gouvernemens des nouveaux états. Si les puissances européennes donnent l'exemple d'une pareille intervention, on ne pourrait plus lui assigner de limites, et en voulant changer les gouvernemens de l'Amérique méridionale, elles pourront se trouver engagées dans une lutte contre les Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

« Après vous avoir démontré que les nouveaux états sont indépendans, et qu'ils ont assez de force pour conserver leurs relations amicales avec les autres puissances, pensez-vous, milords, qu'il soit nécessaire de reconnaître leur indépendance? Est-ce un droit que vous croyez pouvoir contester et rejeter? Dans ce cas, ce serait la première fois qu'on aurait refusé de reconnaître un gouvernement établi de fait; car la chambre se rappellera sans doute que l'Angleterre a reconnu l'indépendance des provinces-unies long-temps avant l'Espagne, qui n'a consenti à faire cette reconnaissance qu'à l'époque du traité de Westphalie. La chambre sait aussi que le duc de Bragance fut déclaré roi de Portugal en 1540, et que l'année suivante Charles Ier. conclut avec lui un traité, par lequel il reconnaissait le gouvernement portugais comme existant de fait dans la famille de Bragance. Dans tous les cas, milords, l'état de l'ancien monde exige que l'Angleterre adopte un nouveau système politique; il ne faut pas nous aveugler sur notre position à l'égard de l'Europe; il n'est pas vrai que nous ayons la même influence qu'avant la révolution française. Avant cette époque, la politique de l'Angleterre était de s'unir à quelque grande puissance de l'Europe, afin d'être en position de remplir le rôle qu'elle pouvait se trouver appelée à jouer dans les discussions qui pouvaient éclater entre les gouvernemens européens. Il y avait toujours une puissance sur laquelle nous pouvions compter pour la conservation de la balance du pouvoir, si nécessaire à l'existence du système alors établi; mais maintenant, loin de pouvoir agir d'après un pareil principe, ne savons-nous pas que toutes les grandes puis-

sances militaires de l'Europe se sont réunies pour parvenir à un but que l'Angleterre n'a pas sactionné, et qu'elle ne sanctionnera jamais ?

« Vous le connaissez ce but, et ce qui prouve son importance ce sont les moyens qu'on emploie pour y parvenir. Les transactions journalières vous développent le nouveau système par l'évidence des faits eux-mêmes. Les différentes parties de l'Europe sont au pouvoir des armées de cette confédération; l'Italie est soumise à l'Autriche et l'Espagne à la France, donc les gouvernemens de ces deux pays peuvent être changés ou renversés par les puissances qui les occupent militairement. Vous savez que les plus belles parties de l'Europe pourraient éprouver le même sort. Ces projets auxquels on veut sacrifier la balance du pouvoir et l'indépendance des nations, exigent que l'Angleterre cherche de nouvelles alliances, qu'elle augmente ses ressources, et par conséquent qu'elle porte ses regards sur l'Amérique méridionale, qui a déjà posé les bases de sa grandeur et de sa prospérité future. »

Le noble lord ajoute quelques réflexions sur les grands avantages que retirerait l'Angleterre de ses relations commerciales avec l'Amérique méridionale, surtout si elle reconnaissait l'indépendance des nouveaux états; il ajoute qu'il espère que la politique de l'Angleterre ne dépendra ni de celle de France, ni de celle d'aucune autre puissance et que rien n'empêchera la Grande Bretagne de s'allier avec un état quelconque dont elle pourrait désirer reconnaître l'indépendance; et il termine son discours en faisant une motion dont le but est d'obtenir de la chambre la présentation à S. M. d'une adresse pour la remercier de la communication faite au parlement de la correspondance entre l'Angleterre et ses alliés au sujet de l'Amérique méridionale, et pour la supplier de prendre les mesures nécessaires pour la reconnaissance de l'indépendance des nouveaux états et l'établissement de relations politiques avec eux.

Le comte de Liverpool approuve les principes généraux tracés par le noble lord, mais il en rejette l'application; il donne quelques détails sur le commerce de l'Angleterre avec le Nouveau-Monde, et ensuite il s'exprime à peu près en ces termes:

Quant à la conquête de l'Amérique méridionale par l'Espagne, je la crois aussi absurde et chimérique que le noble marquis lui-même; et en se rappelant le véritable état des relations entre l'Espagne et les colonies, on sait qu'après la révolution de 1808, on avait prévu le moment où les colonies déclareraient leur indépendance. Il est évident que 16 ou 17 millions d'habitans ne peuvent plus se soumettre au joug de l'Espagne; il s'agit donc de savoir si elle prendra exemple sur nous, ou si, refusant de profiter de l'expérience, elle voudra aggraver le mal. Lorsqu'en 1808 le peuple espagnol se souleva contre les Français, l'Angleterre manifesta le plus vif enthousiasme; quelques personnes voulaient que l'Angleterre aidât la mère-patrie dans sa lutte; d'autres, qui croyaient que la France devait succomber, pensaient, au contraire, que nous devions profiter de l'occasion pour nous attacher les colonies espagnoles. Nous adoptâmes un système plus libéral; car, en jetant un coup-dœil sur la première déclaration du gouvernement anglais, lorsque les circonstances de la guerre l'eurent étroitement lié à celui d'Espagne, on voit que l'intégrité de toutes les possessions espagnoles etait reconnue; et non-seulement cette reconnaissance ne fut pas combattue, mais elle fut même approuvée avec enthousiasme par les mêmes personnes qui actuellement combattent la conduite du gouvernement.

La suite au prochain numero.

AVIS.

FILLETTE GUIMARIN, marchande en cette ville, désirant honorer ses engagemens envers ses créanciers, prie les personnes qui lui doivent, de s'acquitter au plutôt possible pour l'éviter de les y contraindre par voie judiciaire.

Elle informe le public qu'elle a l'intention de vendre son emplacement, situé dans la rue du Magasin de l'Etat, à côté de celui de Mr. Fresnel, grand-juge, cet avis avait été déjà inséré dans la gazette officielle de cette ville. Elle en fera bonne composition moyennant du comptant. S'adresser en sa demeure rue Courbe.

Port-au-Prince, le 5 Mai 1824. 3

Nous avons l'honneur de prévenir le public que notre maison *Charles Lacombe et Fs. Mirambeau* sera continuée, à dater de ce jour, sous la raison de *Charles Lacombe, François Mirambeau et C°.*

Port-au-Prince, le 1er. Mai 1824.

Cs. LACOMBE, Fs. MIRAMBEAU et C°.

Port-au-Prince, de l'Imprimerie du Gouvernement.